

Rappel :

**Sont électeurs les membres de l'association régulièrement inscrits :**

- Ayant adhéré à l'association,
- Ayant acquitté les cotisations dues,
- Ayant 16 ans révolus à la date de l'assemblée générale
- Les enfants de moins de seize ans représentés par un de leurs parents ou leur tuteur ayant autorité parentale, lesquels disposent d'autant de voix que de mineurs représentés.
- Les membres de droit et les membres associés

**Sont électeurs et éligibles :**

- Les membres de l'association ayant le droit de vote à l'assemblée générale, **membres de l'association depuis au moins 3 mois.**

**Sont inéligibles au conseil d'administration**

- Le personnel salarié ou mis à disposition de l'association,
- Tout prestataire ou bénéficiaire d'honoraires de la MJC

---

**POUVOIR – AG du 28 août 2020**

Je soussigné(e).....

Adhérent(e) à la MJC de Rives, à jour de mon adhésion

Donne POUVOIR à.....

Pour me représenter lors des votes à l'assemblée générale du 28 août 2020

Fait à ....., le .....

Signature :

**NB : Le pouvoir doit être nominatif. Un pouvoir laissé en blanc ne pourra pas être pris en compte. Nous vous invitons à prendre contact avec d'autres adhérents pour décider de qui vous représentera. Nous vous rappelons qu'un adhérent ne peut disposer que de 2 pouvoirs au plus.**

---

**CANDIDATURE AU CA de la MJC**

Je soussigné(e).....

Adhérent(e) à la MJC de Rives, à jour de mon adhésion

souhaite être candidat(e) au Conseil d'Administration de la MJC

Fait à ....., le .....

Signature :

Dans ce cas, merci de transmettre ce formulaire au secrétariat de la MJC avant le 27 août 2020